

## NAEGEL, BENOIT

---

**De:** NAEGEL, BENOIT  
**Envoyé:** mercredi 8 décembre 2021 22:47  
**À:** WEINLING, CHRISTINE; VERSTRAETEN, SYLVIE  
**Cc:** IASSAMEN, ALIA; DEPLANCKE, DIDIER; NAEGEL, BENOIT; BERENGER, LIONEL; LOFONG, MICHELE; SIBILLOT, ERIC; DEBROISE, OLIVIER; DRAN, KARINE; KILGUS, EMMANUEL; LECOUTURIER, PASCAL; MADRE, FREDERIC  
**Objet:** Demande d'ouverture de négociations

Bonsoir Mesdames,

Au 30 octobre 2021, le groupe a finalisé la première étape du projet Matisse impliquant un changement pour les salariés de l'UES. Il s'agit du rattachement, en conséquence des opérations juridiques, des salariés Atos Infogérance à la société Atos France.

La **CFDT** souhaite que soit engagée au plus tôt les négociations relatives aux différents accords collectifs remis en cause par l'opération, ainsi que les compensations des conséquences négatives de la fusion sur les rémunérations, avantages ou conditions de travail des salariés.

Ainsi, la **CFDT** souhaite négocier :

- L'harmonisation des statuts Atos Infogérance et Atos Intégration, dont l'indemnisation des licenciements, les départs anticipés les veilles de fêtes et le statut des sportifs de haut niveau
- L'harmonisation des conditions de mise en œuvre et des indemnisations du travail exceptionnel de nuit, du samedi, du dimanche, des jours fériés
- L'harmonisation des conditions de mise en œuvre et de l'indemnisation des astreintes, du travail posté et du travail en horaire de couverture étendue
- L'harmonisation des cotisations retraite
- Le maintien du salaire net des salariés concernés par la fusion simplifiée

La **CFDT** est ouverte, si le délai le permet, à l'élargissement de la discussion aux sujets concernant les conséquences des opérations juridiques à venir pour Imakumo, Atos Consulting, FastConnect, Atos Management France, Bull ISS, Elexo, Air Lynx et Alia Utilities. Ces discussions permettraient de conclure un accord d'adaptation si elles se concluent avant les opérations juridiques associées ou, à défaut, un accord de substitution.

La **CFDT** rappelle que la question des statuts est indépendante de celle des établissements distincts CSE, pour laquelle la **CFDT** conteste la décision unilatérale de la direction visant à supprimer le CSEE3.

Bien cordialement,

**Benoît NAEGEL**

Coordinateur adjoint **Cfdt** groupe Atos

[+33 \(0\)6 87 70 98 42](tel:+33687709842)

Espace Européen de l'entreprise

6 rue de Copenhague

67012 SCHILTIGHEIM

[www.cfdt-atos.org](http://www.cfdt-atos.org)